

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

M22- 0013949

134132

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent

Matricule : 7304

Actif

Pensionné(e)

Société :

RAM

Nom & Prénom : CHAHIDI

Date de naissance : 06 / 10 / 1963

Adresse :

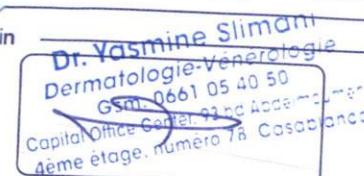
Tél. : 06 63 660060

ELOUAZZANI Abdelmalek

Total des frais engagés : 313,80 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12 / 09 / 2022

Nom et prénom du malade : chahidi el ouazzani

Age: 1964

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Inflammation Cutanée

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent[e] :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE APDESSA AM Rue 3 Hay El Héra N°30, b Ain Chock Casablanca Tel : 0522-21-27-36	12/09/2020	113, -

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

**Dr. Yasmine SLIMANI**

**DERMATOLOGUE**

Maladies et chirurgie de la peau

Pathologies des cheveux et ongles

Maladies sexuellement transmissibles

Allergologie cutanée

Dermatologie Pédiatrique

Lasers médicaux

Dermatologie Esthétique



Cabinet de Dermatologie

**د. ياسمين سليماني**

أخصائية في أمراض الجلد

أمراض وجراحة الجلد

أمراض الشعر والأظافر

حساسية الجلد

الأمراض التناسلية

الأمراض الجلدية عند الأطفال

العلاج بالليزر الطبي

طب التجميل

## ORDONNANCE

Casablanca, le

**12 septembre 2022**

**Mme CHAHIDI EL OUAZZANI Fatiha**

29,00

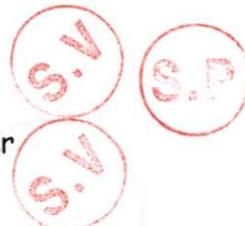
### 1/ HYDRALIN GEL QUOTIDIEN

1 application par jour bien rincer et sécher

$17,40 \times 2 = 34,80$

### 2/ dermoval creme

1 application par jour le soir pendant 1 mois puis 2 fois par semaine  
pendant 1 mois



### 3/ JAILYS BAUME APAISANT

1 application par jour le matin

Bz

113,00

PHC  
Rue 2 Mai, Chira N° 44 AM  
Ain Chock Casablanca  
Tel : 0522-21-27-36

Dr. Yasmine Slimani  
Dermatologue  
Capital Office Center, Casablanca  
Station de tramway Wafasalaf (Au dessus du Laboratoire LIAB)

Capital Office Center, Angle Bd. Abdelmoumen et rue Arrachati, escalier 1, 4<sup>ème</sup> étage, N° 78 - Casablanca

Station de tramway Wafasalaf (Au dessus du Laboratoire LIAB)

Téléphone: +212(0)522 48 49 49 +212(0)666 19 14 94 Email: yasmine.slimani.alami@gmail.com

